

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheïra ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 074-117/16/CT

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées
DPEATSV 16/14610/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, «l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Présentation du pôle :

Le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) compte fin 2015, 302 adhérents dont 50 sur le territoire de Marseille Provence. Il associe en Provence Alpes Côte d'Azur d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, ou encore ST Microelectronics. Sur le territoire métropolitain, il associe également des PME telles que Traxens, Interxion, Innovacard et SmartDTV et de nombreux laboratoires de recherche tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech).

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

Les thématiques fondatrices du pôle sont la microélectronique, les télécoms, les logiciels et le multimédia. L'ambition du pôle est de développer le premier écosystème européen en Technologies de l'Information et de la Communication en s'appuyant sur trois domaines d'actions stratégiques : le Sans Contact, les réseaux et services mobiles, la sécurité et les identités mobiles. Les marchés prioritaires s'orientent vers la santé, l'énergie, le transport-logistique et le consommateur de produits et services numériques.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle sont :

- générer des avancées technologiques dans les trois domaines stratégiques précités
- valoriser et déployer les innovations technologiques vers les marchés cibles précités
- être un cluster international de référence
- renforcer les actions de soutien auprès des TPE/PME/ETI
- développer un portefeuille de formation soutenant la compétitivité

Bilan 2015 :

Les principaux éléments de bilan 2015 du pôle sont :

- l'élection d'une nouvelle gouvernance pour mieux s'inscrire dans les domaines stratégiques de sa feuille de route (Sans Contact, les réseaux et services mobiles, la sécurité et les identités mobiles)
- un plan d'animation « innovation » (61 actions en 2015 pour 1 161 participants)
- la participation aux groupes de travail nationaux
- l'émergence de projets de R&D labellisés : labellisation de 46 projets de R&D en 2015 impliquant 14 membres du Conseil de Territoire de Marseille Provence pour 7 projets financés, dont 1 au titre du FUI sur le territoire Marseille Provence
- la mise en place de partenariats technologiques avec la SATT, Eurobiomed, Smart Grids France, le « Plan sans contact » et avec des clusters internationaux
- l'accompagnement de PME/TPE (90% des membres) à travers des actions « parcours de croissance » comme les programmes Go to Market, salons professionnels...
- le lancement du groupe de travail IoT (Objets connectés)
- organisation d'un concours de PME innovantes du numérique
- renforcement de la communication internationale

Plan d'actions 2016 :

Les actions stratégiques du pôle pour 2016 sont :

- favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs
- développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle
- favoriser l'internationalisation des entreprises à l'international
- faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises dans les entreprises

Sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le pôle SCS s'attachera globalement :

- à accompagner la filière TIC notamment le Sans Contact avec Gemalto
- à poursuivre son soutien à Aix Marseille French Tech
- à s'impliquer en lien avec le pôle Capenergies dans le déploiement du projet FlexGrid (Appel à projet pour le développement de Réseaux Electriques Intelligents) dont la Métropole d'Aix-Marseille Provence sera territoire d'expérimentation via notamment l'îlot Allar d'Euroméditerranée et la cité Frais-Vallon à Marseille pour tester des solutions d'autoproduction/autoconsommation alliée à la diffusion d'équipements autonomes
- à contribuer au pilotage du plan stratégique proposé par le Préfet de Région pour coordonner une réflexion sur l'avenir de la microélectronique (MICRO PACA avec la DIRECCTE)
- à s'impliquer dans le projet « Big Data » de la Ville de Marseille

Le budget prévisionnel du pôle Solutions Communicantes Sécurisées pour 2016 s'élève à 1 183 496 euros.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Le Conseil de Territoire Marseille Provence propose que la Métropole y contribue à hauteur de 30 000 euros.

Budget prévisionnel 2016 Consolidé - MPM			
Intitulé des dépenses	HT	Intitulé des recettes	HT
60 - Achats		74 - Subventions	
604 - Achat d'études	-	Etat	270 000
605 - Achats de matériels, équipements	-		
606 - Achats .. fournitures	2 910	Union Européenne	
		FEDER	
61 - Services extérieurs		Région	176 664
611 - Sous traitance générale	-	Départements	
613 - Locations	-	CG06	0
614- Charges locative	12 740	CD13	30 000
615- Maintenance	7 000	CG83	0
616 - Assurances	679		
618 - Documentation	-	Communauté de communes	
		NCA	20 000
62 - Autres services extérieurs		CASA	30 000
621 - Rémunérations d'intermédiaires	-	CPA	50 000
622 - Honoraires	179 039	TPM	20 000
623 - Publicité, public., relations publiques	6 175	MPM	30 000
625 - Déplacements, missions et réceptions	70 152		
626- Frais postaux et Téléphone	6 014		
628 - Participation conférences	7 566		
		Sous / total	626 664
64 - Charges de personnel			
641 - Salaires	523 329	Autofinancement	
645 - Charges sociales	204 354	70 - Ventes	
647 - Autres charges	10 670	706 - Prestations de services	38 944
631- taxe salaires	45 457	707 - Ventes de marchandises	0
		708 - Autres fonds propres	0
65 - Autres charges gestion courante		756 - Cotisations	413 388
		75 -Produits gestion courante	
68 - Dotations aux amortissements	2 910		
		Contributions	
Emplois des contributions		en nature	
en nature		Valorisation du Bénévolat	104 500
Personnel Bénévole	104 500	Prestations en nature	
Locaux et Matériels	-	Dons en nature	
Prestations	-		
Total Dépenses	1 183 495	Total Recettes	1 183 496

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien de 30 000 euros au budget de fonctionnement du pôle Solutions Communicantes Sécurisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros pour Solutions Communicantes Sécurisées.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016